



27 MAI 2025

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT  
DE HUIT (8) TECHNICIENS 3<sup>ème</sup> GRADE**

Le Directeur du Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca,

- Vu le Dahir n°1.83.179 du 09 Moharrem 1405 (5 Octobre 1984) portant promulgation de la Loi n°22.82 relative au Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca ;
- Vu le Décret n°2.84.31 du 29 rébia II 1405 (21 janvier 1985) pris pour l'application de la Loi n°22.82 relative au Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca ;
- Vu le Statut du personnel du Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca ;
- Vu le décret 2.11.621 du 28 hijja 1432 (25 novembre 2011) fixant les conditions et les modalités de l'organisation des concours de recrutement aux postes publics ;
- Vu la circulaire n°24/2012 du 22 Octobre 2012 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la procédure de recrutement dans les entreprises et établissements publics ;

**Décide**

**Article 1 :** Le Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca lance un appel à candidature pour le recrutement de six (6) Techniciens (spécialité : technicien de laboratoire), un (1) Technicien spécialité : Finances et/ou Comptabilité) et un (1) Technicien (spécialité : Gestion des Entreprises , option : Ressources Humaines).

**Article 2 :** Conditions exigées :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre titulaire d'un Baccalauréat et d'un diplôme de Technicien Spécialisé (DTS, DUT, ISTA ou tout diplôme qui leur est équivalent, équivalence reconnue par une attestation délivrée par l'administration compétente) ;
- Etre âgé, au 31 décembre 2025, de 18 ans au moins et de 40 ans au plus à la date du concours;

**Article 3 :** Les dossiers de candidature doivent être constitués des pièces suivantes :

- Demande manuscrite ;
- Curriculum vitae ;
- Copies légalisées du Baccalauréat et du diplôme de Technicien spécialisé ;
- Copie légalisée de la Carte Nationale d'identité (CNI);
- Autorisation de passer le concours pour les candidats fonctionnaires de l'Etat et agents des Etablissements et Entreprises Publics, délivrée par les services chargés de la gestion des ressources humaines.



**Article 4 :** date et lieu des concours

Les concours seront organisés le **30 juin 2025**.

Le lieu de déroulement du concours sera communiqué ultérieurement aux candidats retenus.

**Article 5 :** Les demandes de candidature doivent être envoyées par courrier postal à la Direction du Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca, 25 rue Nichakra Rahal (ex rue de Tours) Casablanca.

**Dernier délai de dépôt des candidatures le 12 juin 2025 à 16h.**

**Article 6 :** les candidats remplissant les conditions requises, seront convoqués pour passer les épreuves écrites. Les meilleurs candidats retenus à l'écrit, seront convoqués pour un entretien oral.

**Article 7 :** La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente, seront publiées sur le site [www.emploi.public.ma](http://www.emploi.public.ma)

**Article 8 :** Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

**NB :**

**Aucune suite ne sera donnée aux candidatures ne remplissant pas les conditions exigées.**

